



INSTRUCTIONS D'INSTALLATION (VSPS 2014)

*** Ces instructions supposent que vous utilisez Windows Internet Explorer pour accéder à notre site web.**

- (1) Il faut tout d'abord télécharger le logiciel à partir de notre site web (www.vsps123.com). Pour ce faire, dans le menu "Téléchargement", sélectionnez "VSPS (logiciel complet)". Ensuite, après avoir sélectionné l'année 2014, cliquez sur le lien "install-VSPS2014.exe".
- (2) Cliquez sur "Exécuter".
- (3) Si le message "L'éditeur n'a pas pu être vérifié. Voulez-vous vraiment exécuter ce logiciel?" est affiché, cliquez sur "Exécuter".
- (4) Si le message "Un programme non identifié veut accéder à votre ordinateur..." est affiché, cliquez sur "Autoriser".
- (5) Ensuite, il suffit de suivre les instructions et de répondre aux questions.
- (6) **À la fin, si le message "Ce programme pourrait ne pas s'être installé correctement" est affiché, cliquez sur "Ce programme s'est installé correctement".**
- (7) Une fois l'installation complétée, il faut copier, dans le répertoire d'installation (par défaut, C:\VSPS 2014), le fichier NAMES-14.CLE que nous vous avons fait parvenir par courriel. Il s'agit d'un fichier de contrôle qui contient les noms des entreprises pour lesquelles vous avez acheté la licence de VSPS 2014. Sans ce fichier, il est impossible d'ouvrir ou de créer une base de données de payes.

Pour sauver le fichier NAMES-14.CLE, il faut indiquer l'endroit où vous désirez le sauver (normalement, avec un bouton du genre "Parcourir"). **Si vous avez Windows Vista ou Windows 7 ou 8**, il faut tout d'abord cliquer sur "Ordinateur". Si vous avez plutôt un ordinateur **avec Windows XP**, il faut tout d'abord cliquez sur "Poste de travail". Ensuite, quelque soit votre Windows, double-cliquez sur le disque C, parcourez les répertoires (chemises jaunes) jusqu'à ce que vous voyez le répertoire VSPS 2014, double-cliquez sur le répertoire VSPS 2014 et cliquez sur le bouton du genre "Enregistrer".

Dans VSPS 2014, si vous avez utilisé VSPS en 2013 pour une entreprise, vous n'avez pas à entrer de nouveau toutes les informations sur l'entreprise, les employés, les soldes de vacances, etc. Cette procédure s'effectue automatiquement. Pour ce faire, il faut tout d'abord télécharger la dernière mise à jour de VSPS 2013. Après l'installation de cette mise à jour, il s'agit de créer la base de données pour 2014 (dans le menu Base de données de l'écran principal). Assurez-vous de sauvegarder votre nouvelle base de données de 2014 (fichier portant le nom de l'entreprise suivi de "14.DL7") dans le répertoire d'installation de VSPS 2014 (par défaut, C:\VSPS 2014). Notons que la création d'une nouvelle base de données pour l'année suivante n'affecte aucunement la base de données de l'année courante.

S'il s'agit de la première utilisation du logiciel pour une entreprise, une fois que l'on a copié le fichier NAMES-14.CLE dans le répertoire de l'application, il faut alors créer la nouvelle base de données de payes. Pour ce faire, dans l'écran principal de VSPS 2014, vous devez sélectionner "Ouvrir". Une fois rendu dans l'écran de sélection du fichier, il suffit de choisir le nom de l'entreprise et de cliquer sur le bouton "Créer nouveau fichier".

Dans le cas d'une nouvelle entreprise, voici les étapes à suivre pour être en mesure de faire les payes :

- ♦ Inscrire les informations sur l'entreprise (chapitre 6 du manuel)
- ♦ Remplir le dossier des employés (chapitre 7 du manuel)
- ♦ S'il y a lieu, inscrire les données dans l'historique (chapitre 8 du manuel)
- ♦ Faire la configuration de l'impression des chèques et des talons (chapitre 9 du manuel)
- ♦ Si vous désirez exporter des écritures comptables, inscrire les comptes du grand-livre (chapitre 13 du manuel)

*** Le manuel d'utilisation de VSPS se trouve dans le sous-répertoire "Doc" du répertoire d'installation du logiciel VSPS (par défaut, C:\VSPS 2014). Ce manuel est également disponible sur le site web (www.vsp123.com).**